

2020_CT2_197

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Approbation du transfert de la subvention d'investissement pour les tranches 2018 et 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017-2019 attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat pour des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BIANCO Kayané donne pouvoir à Stéphanie FERNANDEZ – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BARRET Guy – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_197- DE Date de télétransmission : 23/10/2020 Date de réception préfecture : 23/10/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Eau et assainissement**

■ Séance du 8 octobre 2020

06_6_01

■ **Approbation du transfert de la subvention d'investissement pour les tranches 2018 et 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017-2019 attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat pour des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 15 Octobre 2020

15869

■ Approbation du transfert de la subvention d'investissement pour les tranches 2018 et 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017-2019 attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat pour des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Commission permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 avril 2020, a décidé la réaffectation de l'aide financière du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018-2019, pour la tranche 2018, relative à des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable, attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat. Il convient d'approuver ce transfert de subvention à la Métropole Aix-Marseille-Provence suite au transfert de compétences du 01 janvier 2018.

Le montant de cette aide financière est de 253.015 euros HT.

Pour rappel, le montant total des opérations d'investissement concernées par ces subventions est de 651.638 euros HT, pour la tranche 2018, et se décline ainsi :

- Assainissement collectif : rénovation et construction de réseaux AEP, montant des travaux : 283.238 euros HT,
- Eau potable : rénovation et construction de réseaux AEP, réhabilitation des bassins et des fontaines, montant des travaux : 292.000 euros HT,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_197-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

- Eau potable : recherche d'une ressource en eau souterraine et équipements AEP, montant des travaux : 76.400 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations reste inchangé :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain » 1. Assainissement collectif : rénovation et construction de réseaux AEP.	40 %	113.295 euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain » 2. Eau potable : Rénovation et construction de réseaux AEP, réhabilitation des bassins et des fontaines.	40 %	116.800 euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain » 3. Eau potable : recherche d'une ressource en eau souterraine et équipements AEP.	30 %	22.920 euros
Montant total HT financement		253.015 euros HT
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 1	60 %	169.943 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 2	60%	175.200 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 3	70%	53.480 euros
Montant total HT Auto financement		398.623 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_197-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

- La délibération n°HN001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le transfert de la subvention du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018-2019, pour la tranche 2018, attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat, puis transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence suite au transfert de compétences du 01 janvier 2018 pour des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisée à signer tout document nécessaire au transfert de la subvention du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018-2019.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement :

- sur le budget annexe de l'Eau – Territoire du pays d'Aix et d'Aubagne, opération budgétaire 10, nature 21531
- sur le budget annexe de l'Assainissement – Territoire du pays d'Aix, opération 10, nature 21532

La recette correspondante est inscrite en section d'investissement :

- sur le budget annexe de l'Eau – Territoire du pays d'Aix et Aubagne, opération 10, nature 1313 ;
- sur le budget annexe de l'Assainissement – Territoire du pays d'Aix, opération 10, nature 1313

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement -
Approbation du transfert de la subvention d'investissement pour les tranches 2018 et 2019 du Contrat
Départemental de Développement et d'Aménagement 2017-2019 attribuée initialement à la commune
de Saint-Cannat pour des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_197-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020